Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260223-2026_05-DE

Commune de Trégomeur
Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 23 février 2026

L'an deux mil vingt-six et 23 février, à 18 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 17 février 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de M. Denis MANAC'H, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13 – Nombre de présents : 10 – Nombre de présents et représentés : 12

Etaient présents		Denis MANAC'H, Maire, Valérie RAMONÉ, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Marie LE MERRER, Solène LE NORMAND, Denis LE BUHAN, Anne Émilie LE VERGER, Richard LE CARRÉ, Benjamin BUREL, Cyril COLLIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés		Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Nathalie MÉLOU donne pouvoir à Solène LE NORMAND Bertrand RENIER
Secrétaire de séance		Richard LE CARRÉ

✔ Affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026
Délibération n° 2026-05

Le Conseil municipal ayant approuvé le Compte Financier Unique 2025, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

M. le Maire annonce que le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget communal est de + 671 542,69 €, et propose l'affectation de celui-ci au budget primitif 2026 :

- **En recette de fonctionnement (Compte 002) : 236 173,64 €**
- **En recette de la section d'investissement (Compte 1068) : 435 369,05 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **Approuve** l'affectation proposée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Denis MANAC'H.

Certifié exécutoire par le Maire,
transmise en Préfecture le 2 mars 2026
et publiée le 2 mars 2026.

MAIRIE DE TREGOMEUR (Côtes d'Armor)